

## Les Questions et Réponses du Fournisseur

Question 1 :

« 1.2.1 L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) cherche à conclure un contrat avec un entrepreneur qui pourrait lui fournir les données de localisation des tours de téléphonie cellulaire et des opérateurs. »

Le suivi des mouvements d'abonnés de services de téléphonie cellulaire au moyen de « requêtes PING » (Packet InterNet Groper) émises par les tours de téléphonie cellulaire nécessite la collaboration d'un fournisseur de services de télécommunications aux abonnés (par exemple, Rogers et Telus). En raison de préoccupations en matière de protection des renseignements personnels (tant pour l'abonné que pour le fournisseur de services de télécommunications), ces renseignements ne sont pas accessibles au public. Par le passé, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a dû obtenir une ordonnance de la cour afin que nous puissions avoir accès à ces données confidentielles. L'ASPC entretient-elle des relations avec ces fournisseurs de services de télécommunications afin que ceux-ci lui transmettent ces renseignements en temps opportun? Et si c'est le cas, quelles sont la nature et la composition de ces données? Il est impossible de proposer une solution sans connaître au préalable la disponibilité et la composition des données obtenues au moyen de ces « requêtes PING ».

Réponse 1 :

Le type de données sur la mobilité que l'ASPC cherche à obtenir dans le cadre de cette demande de propositions est disponible dans le commerce pour l'industrie, le milieu universitaire, les organismes sans but lucratif et d'autres organismes, à la discrétion des opérateurs de services de téléphonie cellulaire, qui sont les consignataires de ces données. Les usagers des cellulaires conservent la maîtrise de leurs données puisque l'ASPC ne tiendra compte que des fournisseurs qui donnent aux usagers la possibilité de se retirer de leur programme respectif de partage de données sur la mobilité. L'ASPC n'étudiera que les propositions des fournisseurs qui satisfont aux exigences strictes du gouvernement du Canada en matière de sécurité, de droit, de protection des renseignements personnels et de transparence.

Question 2 :

« TO1 Le soumissionnaire doit démontrer, en produisant un plan de travail détaillé, sa capacité à fournir un accès à des données dépersonnalisées de localisation au moyen des tours de téléphonie cellulaire en provenance de tout le Canada par l'entremise d'un environnement analytique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'à la fin de la période visée par le contrat. »

Quelle est la nature de ces « données de localisation basées sur les tours de téléphonie cellulaire »? Proviennent-elles des fournisseurs de services de télécommunications, comme l'énonce la Q-1, ou est-ce une cartographie des emplacements des tours de téléphonie cellulaire partout au Canada?

Réponse 2 :

Veuillez lire la réponse à Q-1.

Question 3 :

La date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 est-elle une erreur typographique?

Réponse 3 :

Non

Question 4 :

« TO1 Zone géographique desservie par une tour de téléphonie cellulaire et algorithmes pour estimer les points d'intérêt »

Cette exigence est-elle satisfaite par une carte qui montre où une tour de téléphonie cellulaire fournit un service, en fonction de la topographie (collines et vallées) et des facteurs connexes qui ont une incidence sur la propagation du signal?

Réponse 4 :

Non

Question 5 :

« TO1 Un environnement analytique qui permet des requêtes périodiques de données »

À quel genre de questions ces requêtes doivent-elles répondre? Ces requêtes impliquent-elles une analyse temporelle (par exemple, comparer le mois dernier avec ce mois-ci)? Pouvez-vous donner des exemples de telles requêtes?

Réponse 5 :

L'ASPC utilisera les données sur la mobilité pour décrire et analyser comment les tendances des mouvements au niveau de la population ont évolué au fil du temps, y compris pour identifier de nouveaux modèles qui pourraient aider à éclairer les messages de santé publique, la planification et l'élaboration de politiques. Les Canadiens sont en mesure d'examiner les changements à la mobilité de la population dans leur région sanitaire et de les comparer aux changements dans d'autres régions sanitaires, ainsi qu'aux changements à l'échelle nationale, sur [TendancesCOVID](#).

Question 6 :

TO1 En temps opportun : les données en temps opportun sont aussi près que possible qu'en temps réel, mais pas plus d'une semaine de retard

Par « pas plus d'une semaine », voulez-vous dire à partir du moment où les données de localisation ont été fournies par les fournisseurs de services de télécommunications?

Réponse 6 :

Oui

Question 7 :

« TO1 Protection des renseignements personnels : description de la façon dont les données dépersonnalisées sont présentées de sorte à assurer la nature anonymisée des données, la suppression de tous les identifiants personnels »

Par « suppression des identifiants personnels », les données de localisation basées sur les tours de téléphonie cellulaire contiennent-elles des informations permettant d'associer les données à l'abonné d'un service de téléphonie cellulaire?

Réponse 7 :

Non. Les données que nous recevons du fournisseur ne doivent pas contenir d'identifiants personnels ni correspondre à des abonnés précis à un service de téléphonie cellulaire. La Division de la gestion de la protection des renseignements personnels de l'ASPC a été consultée dans le cadre de l'élaboration de cette demande de propositions et aucun renseignement personnel n'est acquis à la suite de ce contrat.

Question 8 :

« TO1 Représentativité : les données accessibles représentent une part de marché de plus de 20 % de la population canadienne. »

Existe-t-il une exigence visant à ce que les données fournissent un certain niveau de couverture pour chaque province? Par exemple, le Canada compte 34 millions d'abonnés à des services de téléphonie cellulaire, dont 20 % équivaut à 6,8 millions. Maintenant, si les données saisissent 6,8 millions d'abonnés en Ontario, ce qui satisfait à la part de marché minimale de 20 %, ces données ne saisiront pas pour autant les abonnés dans les douze autres provinces et territoires du Canada.

Réponse 8 :

Oui, ce que nous recherchons, c'est une couverture de l'ensemble de la population canadienne.